

Déclaration de conformité RoHS-REACH

Déclaration de conformité RoHS

Nous certifions par la présente la conformité de nos produits à la directive RoHS 2011/65/UE et à la directive 2015/863/UE du Parlement européen et du Conseil relatives à la limitation de certaines substances dangereuses dans les composants et équipements électriques et électroniques ainsi que le respect de la concentration maximale autorisée dans les matériaux homogènes en pourcentage de poids <0,01 % de cadmium, <0,1 % de plomb, mercure, chrome hexavalent (Cr6+), polybromobiphényles (PBB), polybromodiphényléthers (PBDE), phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), phtalate de benzyle et de butyle (BBP), phtalate de dibutyle (DBP), et phtalate de diisobutyle (DIBP) conformément à l'annexe II de la directive.

Les signataires déclarent par la présente que tous leurs produits sont fabriqués conformément à la directive RoHS sauf indication contraire.

Exemptions conformément à l'annexe III de la directive, paragraphe 7a : les articles et utilisations pour lesquels l'application nécessite un métal d'apport pour haute température avec un pourcentage de plomb >85 % sont exemptés et restent conformes à la directive RoHS.

Déclaration de conformité REACH

En tant que fabricant de ferrures et de serrures, KFV Karl Fliether GmbH & Co. KG est, au sens du règlement REACH 1907/2006, un « utilisateur en aval ». Les obligations de pré-enregistrement et d'enregistrement en raison de la fabrication et de la mise sur le marché de substances et mélanges (ECHA) ne sont pas applicables pour nous. Nos produits sont des produits et ne peuvent donc pas être définis comme des substances ni comme des préparations. En outre, dans des conditions d'utilisation normales et prévisibles, nos produits ne libèrent aucune substance. KFV Karl Fliether GmbH & Co. KG n'est donc soumise ni à l'obligation d'enregistrement, ni à l'obligation d'établir des fiches de données de sécurité.

Les signataires demandent à leurs fournisseurs/sous-traitants de respecter les obligations légales correspondantes et, si nécessaire, d'obtenir des déclarations relatives aux substances pour garantir la communication de la chaîne logistique.

Selon l'article 33 du règlement REACH, nous sommes dans l'obligation de vous informer lorsqu'un produit livré contient une substance de la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour la procédure de qualification (<https://echa.europa.eu/de/candidate-list-table>) avec une concentration supérieure à 0,1 %. La valeur de référence est la plus petite pièce d'un produit composé.

Le plomb (numéro CAS : 7439-92-1) a été ajouté à la liste candidate le 27/06/2018.

Le plomb est à l'heure actuelle encore présent dans les produits et pièces de rechange de nos gammes de produits en tant que composants d'alliage d'acier de décolletage et de laiton.

Les produits fabriqués par nos soins contiennent du plomb (numéro CAS : 7439-92-1) avec une concentration supérieure à 0,1 % dans plusieurs pièces produites en acier.

Le plomb est très souvent présent dans les aciers de décolletage. Étant donné que le plomb est intégré solidement en tant qu'élément d'alliage et qu'il ne faut donc pas s'attendre à une exposition, aucune donnée supplémentaire relative à l'utilisation sûre n'est nécessaire.

Du laiton au plomb est en outre utilisé en tant que matériau dans quelques pièces. Le plomb est également présent ici en tant qu'élément d'alliage avec une concentration supérieure à 0,1 %. Étant donné que le plomb est intégré solidement en tant qu'élément d'alliage et qu'il ne faut donc pas s'attendre à une exposition, aucune donnée supplémentaire relative à l'utilisation sûre n'est nécessaire.

Page 2 en annexe au document du 31 janvier 2023

Règlementation (UE) n° 305/2011 (règlementation sur les produits de construction - BauPVO)

Les exigences dépassant celles de la présente déclaration pour les produits marqués CE du RPC respectif et également national sont indiquées dans l'attestation de performances correspondant au produit en question.

Velbert, le 31 janvier 2023

KFV Karl Fliether GmbH & Co. KG
Une entreprise du GROUPE SIEGENIA

p.p.



Steffen Richter
Direction Achats stratégiques

p.p.



Florian Eisermann
Directeur de la division Développement de produits et usines